



Remis contre accusé de réception (voir dernière page de ce rapport)

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE DANS D'UN IMMEUBLE BATI

Art. R 1334-14 à R 1334-29 et R 1337-2 à R 1337-5 du code de la santé publique
Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 - norme NF X 46-020 du 8 décembre 2008

LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Renseignements relatifs au bien

Commanditaire	Propriétaire	Adresse du bien
Nom - Prénom : SCP JONQUET - CHATON - de CLARENS - JONQUET Adresse : 11 Rue Paul Dubois - BP 60278 CP - Ville : 10006 TROYES CEDEX	Nom - Prénom : INDIVISION BIOT chez SCP JONQUET - CHATON - de CLARENS - JONQUET Notaire Adresse : 11 Rue Paul Dubois - BP 60278 CP - Ville : 10006 TROYES CEDEX	Adresse : 30 Rue Eugène Laroche CP - Ville : 10300 SAINTE-SAVINE Réfs cadastrales : AC 398 Année de construction : 1966

N° du rapport : INDIVISION BIOT-30042024-S	Date de commande : 23/04/2024
Date du rapport : 17/05/2024	Date de visite : 30/04/2024

Laboratoire accrédité (analyse) : ITGA St Grégoire Parc Edonia - Bâtiment R - rue de la Terre Adélie - CS 66862 35768 SAINT-GREGOIRE Cedex - N° accréditation : 1-5967 rev 10 Valide jusqu'au : 31/10/2026 Nombre de prélèvements effectués : 5

Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires figurant au paragraphe 1.c.

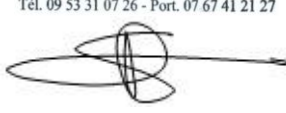
Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité, annexes incluses

Recommandation(s) (liste A et B)

Matériaux liste A : Aucune
Matériaux liste B : Evaluation périodique

Désignation du diagnostiqueur

Nom et Prénom : DEREPASt Stéphane N° certificat : CPDI5158 - 21/06/2028 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT Parc d'affaires - Espace Performance - Bâtiment K - 35760 SAINT - GRÉGOIRE	Assurance : AXA agence M. Frédéric LAURENT N : 5574325304 - du 01/01/2024 au 01/01/2025 Adresse : 140 rue Nationale BP 79 CP - Ville : 10200 BAR SUR AUBE	Signature de l'auteur du constat DEREPAS Stéphane S.A.R.L. ALPHA'DIAG 122, rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE RCS TROYES 511 054 694 Tél. 09 53 31 07 26 - Port. 07 67 41 21 27 
--	--	--

Diagnostics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable. : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diaq.fr - contact@alpha-diaq.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025

Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95



Sommaire

1. SYNTHESSES	3
a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante	3
b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante	3
c. Investigations complémentaires à réaliser	4
2. MISSION	5
a. Objectif	5
b. Références réglementaires	5
c. Laboratoire d'analyse	5
d. Rapports précédents	5
3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS	6
4. LISTE DES LOCAUX VISITES	7
5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
6. INFORMATIONS DIVERSES	10
7. SIGNATURES	10
8. ELEMENTS D'INFORMATIONS	11
9. CROQUIS DE REPERAGE	12
10 a. GRILLES D'ÉVALUATION	14
10 b. BULLETINS D'ÉVALUATIONS	17
11. PHOTOS	22
12. ATTESTATION SUR L'HONNEUR	23
13. CERTIFICAT DE COMPETENCES	24
14. ATTESTATION D'ASSURANCE	25
15. ACCUSE DE RECEPTION	26



1. SYNTHESSES

a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure d'empoussièrement, ou travaux de retrait ou confinement)
30/04/2024	Sans objet	Aucun			

En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) :
 1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

Pour information : Liste A mentionnée à l'art. R.1334-20
COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires (2)
30/04/2024	Avant vente	Conduits de ventilation en amiante-ciment	Salle de bains	EP	Evaluation périodique
30/04/2024	Avant vente	Conduits de ventilation en amiante-ciment	W.C.	EP	Evaluation périodique
30/04/2024	Avant vente	Conduits de ventilation en amiante-ciment	Cuisine	EP	Evaluation périodique

(1) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage soit :
 MND : Matériau non Dégradé
 MDP : Matériau avec Dégradation Ponctuelle
 MDG : Matériau avec Dégradation Généralisée

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résultat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.
 EP : Evaluation périodique
 AC1 : Action corrective de 1^{er} niveau
 AC2 : Action corrective de 2^{ème} niveau



Pour information : Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
<p>1. Parois verticales intérieures Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.</p>	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloison.
<p>2. Planchers et plafonds Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres Planchers</p>	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Dalles de sol
<p>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets et volets coupe-feu Portes coupe-feu Vides ordures</p>	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<p>4. Eléments extérieurs Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.</p>	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

c. Investigations complémentaires à réaliser

Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012.

Locaux et ouvrages non visités, justifications

Locaux (1)	Justifications (2)	Préconisations
Cour / Terrain	Accès impossible (en friche)	Visite complémentaire à prévoir (à la charge du propriétaire)
Abris de jardin	Accès impossible (en friche)	Visite complémentaire à prévoir (à la charge du propriétaire)

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.



2. MISSION

a. Objectif

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

b. Références réglementaires

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site WEB suivant : www.legifrance.gouv.fr

Décret n° 2010 – 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

c. Laboratoire d'analyse

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par : ITGA St Gregoire Parc Edonia - Bâtiment R - rue de la Terre Adélie - CS 66862 35768 SAINT-GREGOIRE Cedex - N° accréditation : 1-5967 rev 10 Valide jusqu'au : 31/10/2026

d. Rapports précédents

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage et principales conclusions
Aucun fourni			

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants : Aucun

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes : Aucune



3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS

Description du site	
Habitation (maisons individuelles)	
Propriétaire du ou des bâtiments	
Nom ou raison sociale	: INDIVISION BIOT chez SCP JONQUET - CHATON - de CLARENS - JONQUET Notaire
Adresse	: 11 Rue Paul Dubois - BP 60278
Code Postal	: 10006
Ville	: TROYES CEDEX
Périmètre de la prestation	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Département	: AUBE
Commune	: SAINTE-SAVINE
Adresse	: 30 Rue Eugène Laroche
Code postal	: 10300
Type de bien	: Pavillon
Référence cadastrale	: AC 398
Lots du bien	: Sans objet
Nombre de niveau(x)	: 2
Nombre de sous-sol	: 1
Année de construction	: 1966
Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite	
Clés Notaire	
Document(s) remi(s)	
Aucun	

4. LISTE DES LOCAUX VISITES

Pièces	Sol	Murs	Plafond	Niveaux
Entrée (placard)	Carrelage	Pan de bois / Tissus mural	Plâtre peint	Rez de chaussée
Couloir	Carrelage	Tissus mural	Tissus mural	Rez de chaussée
Dégagement	Carrelage	Tissus mural	Tissus mural	Rez de chaussée
Chambre 1	Moquette collée	Tissus mural	Plâtre peint	Rez de chaussée
Dressing	Carrelage	Tissus mural	Tissus mural	Rez de chaussée
Salle de bains	Carrelage	Plâtre peint / Faïence	Plâtre peint	Rez de chaussée
W.C.	Carrelage	Plâtre peint / Faïence	Plâtre peint	Rez de chaussée
Cuisine	Carrelage	Plâtre peint / Faïence	Plâtre peint	Rez de chaussée
Séjour - Salon	Pierre brute	Pan de bois / Tissus mural	Plâtre peint	Rez de chaussée
Montée d'escalier	Bois vernis	Bois vernis	Solivages bois verni / Lambris bois verni	1er étage
Mezzanine	Moquette collée	Moquette murale / Lambris bois verni	Solivages bois verni / Lambris bois verni	1er étage
Descente d'escalier	Bois vernis	Tissus mural / Moquette murale / Lambris bois verni	Plaquage bois verni	Sous-sol
Garage	Dalle béton brut	Béton banché peint / Béton creux peint	Poutrelles hourdis béton brut	Sous-sol
Buanderie	Moquette collée	Béton banché peint / Crépi peint	Faux plafond (dalles cartonnées)	Sous-sol
Chaufferie	Dalle béton brut	Béton banché brut / Béton creux brut	Poutrelles hourdis béton brut	Sous-sol
Cellier	Parquet bois stratifié	Béton banché peint / Béton creux peint	Poutrelles hourdis béton brut	Sous-sol
Cave	Dalle Béton brut / Grève	Béton banché peint / Béton creux brut	Poutrelles hourdis béton brut	Sous-sol
Façade maison	-	Crépi peint / Pierre brute	-	Extérieur
Toiture maison	-	-	Tuiles	Extérieur

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clés absentes, ...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.



5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Localisation	N° de prélèvement ou d'identification	Méthode analyse	Présence amiante		Flocages, calorifugeage, faux plafonds		Autres matériaux	
						Oui	Non	Grille N°	Résultats (1)	Grille N°	Résultats (2)
Salle de bains	Conduits de fluides	Conduits de ventilation en amiante-ciment	Intérieur/Extérieur	Aucun prélèvement	Sur jugement personnel	Oui				1	EP
W.C.	Conduits de fluides	Conduits de ventilation en amiante-ciment	Intérieur/Extérieur	Aucun prélèvement	Sur jugement personnel	Oui				2	EP
Cuisine	Conduits de fluides	Conduits de ventilation en amiante-ciment	Intérieur/Extérieur	Aucun prélèvement	Sur jugement personnel	Oui				3	EP
Buanderie	Faux-plafond	Dalles cartonnées	Intérieur	P001	Analyse		Non				
Garage	Conduits de fluides	Enveloppes de calorifuges (plâtre)	Intérieur	Identique au P002	Document analyse		Non				
Garage	Calorifugeage	Calorifugeage (laine minérale)	Intérieur	Identique au P003	Document analyse		Non				
Chaufferie	Conduits de fluides	Enveloppes de calorifuges (plâtre)	Intérieur	P002	Analyse		Non				
Chaufferie	Calorifugeage	Calorifugeage (laine minérale)	Intérieur	P003	Analyse		Non				
Cellier	Conduits de fluides	Enveloppes de calorifuges (plâtre)	Intérieur	Identique au P002	Document analyse		Non				
Cellier	Calorifugeage	Calorifugeage (laine minérale)	Intérieur	Identique au P003	Document analyse		Non				
Cave	Conduits de fluides	Enveloppes de calorifuges (plâtre)	Intérieur	Identique au P002	Document analyse		Non				
Cave	Calorifugeage	Calorifugeage (laine minérale)	Intérieur	Identique au P003	Document analyse		Non				
Cave	Conduits de fluides	Enveloppes de calorifuges (carton)	Intérieur	P004	Analyse		Non				
Cave	Calorifugeage	Calorifugeage (laine minérale)	Intérieur	P005	Analyse		Non				

Liste A : en application des dispositions de l'article Art R. 1334-27 à R 1334-29-3 du code de la Santé Publique.

(1) En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds :

- 1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation.
- 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement.
- 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

En application de l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B

(2) En fonction du résultat de la grille autres produits et matériaux :

EP = Evaluation périodique :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et le cas échéant que leur protection demeure en bon état de conservation

Diagnostics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable. : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diaq.fr - contact@alpha-diaq.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025

Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95

Page 8 sur 26



b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer)

AC1 = Action corrective de premier niveau :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que le cas échéant, leur protection demeure en bon état de conservation.

AC2 = Action corrective de second niveau :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter ; voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



6. INFORMATIONS DIVERSES

Si l'ensemble des locaux n'a pu être visité. Il est donc rappelé au donneur d'ordre l'obligation de faire réaliser des investigations supplémentaires pour s'assurer de l'absence ou de la présence de matériaux amiantés dans le ou les locaux considérés.

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

7. SIGNATURES

Intervenant : DEREPAS Stéphane

Fait à : BAR SUR AUBE

Le : 17/05/2024

S.A.R.L. ALPHA'DIAG
122, rue Nationale
10200 BAR SUR AUBE
RCS TROYES 511 054 694
Tél. 09 53 31 07 26 - Port. 07 67 41 21 27

Pièces jointes (le cas échéant) :

- Eléments d'informations
- Croquis
- Grilles d'évaluation
- Photos (le cas échéant)
- Attestation d'assurance
- Attestation de compétence
- Accusé de réception à nous retourner signé

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Validité du rapport

- En cas de rapport « **présence d'amiante** » et d'un bon état de conservation des matériaux amiantés « résultat 1 ou EP », le diagnostic amiante a une **durée de validité de 3 ans**.

(liste A : obligation de faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation)

(liste B : recommandation de faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation)

- En cas de rapport « **absence d'amiante** » le diagnostic amiante a une **durée de validité illimitée**. Cependant, il est conseillé, lors d'une transaction, que le rapport soit au nom du propriétaire du bien. Un diagnostic à validité illimitée ne veut donc pas forcément dire qu'il ne devra jamais être refait. Attention, si un diagnostic amiante a été réalisé avant 2013 et qu'il conclut à l'absence d'amiante, un renouvellement est quand même à prévoir dans le cadre d'une nouvelle vente.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail. Elles comprennent notamment l'obligation d'élaborer une analyse de risque et un mode opératoire validé par des mesures d'empoussièrement.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

Diagnostics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025

Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95

Page 10 sur 26



8. ELEMENTS D'INFORMATIONS

Liste A : Art R. 1334-27 à R 1334-29-3 du code de la Santé Publique.

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 du code de la Santé Publique selon les modalités suivantes :

1° L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

2° La mesure d'empoussièrisme dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25 du code de la santé publique dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrisme au propriétaire contre accusé de réception ;

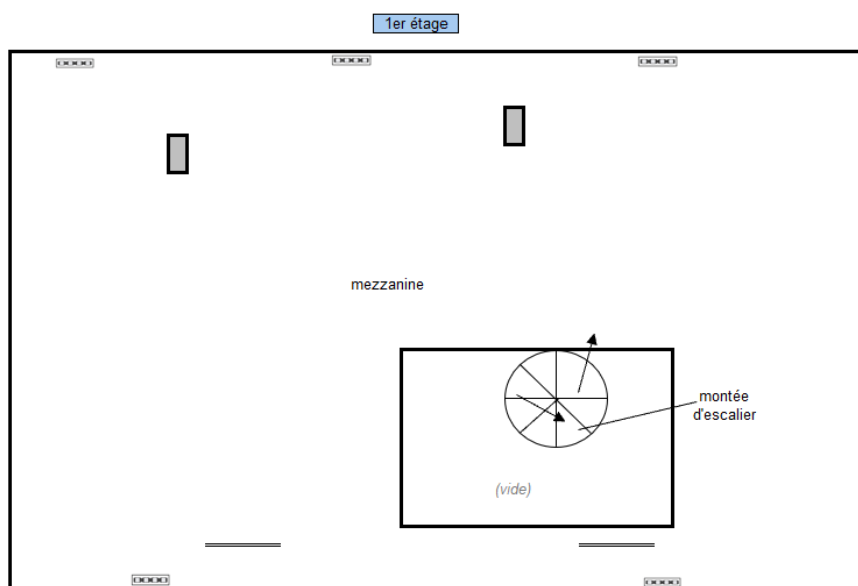
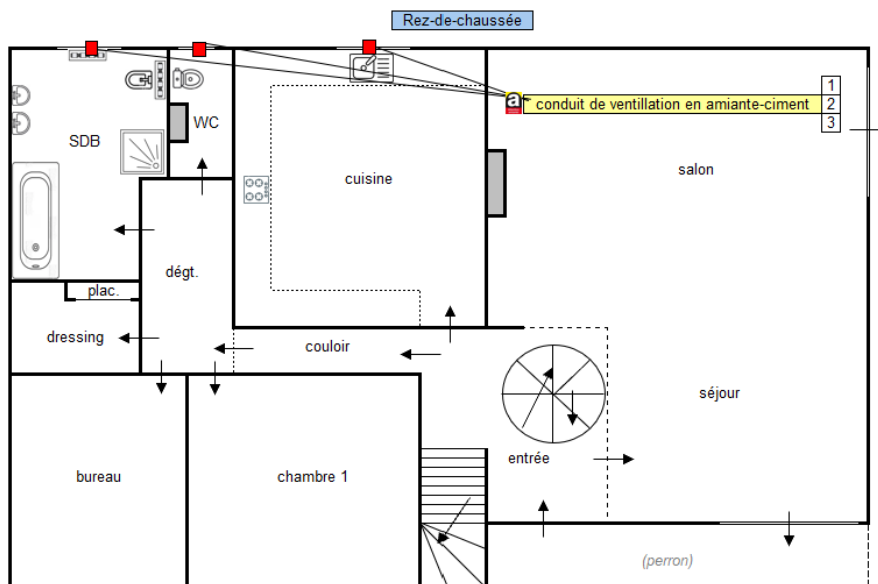
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29 du code de la santé publique.

Liste B : Alinéas 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7 du code de la Santé Publique.





Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. En cas de présence d'amiante, avertir toutes les personnes pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante (ou sur les matériaux les recouvrant ou les protégeant). Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org



9. CROQUIS DE REPERAGE



Légende :

-  Matériaux contenant de l'amiante
-  Prélèvement amiante (dalles de sol, carotifugeage, etc..)
-  Poteaux, conduits en fibres-ciment, plaques etc..)
-  Faux plafonds, dalle de sol, etc....

Croquis de repérage, non contractuel, non coté

Diagnostics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

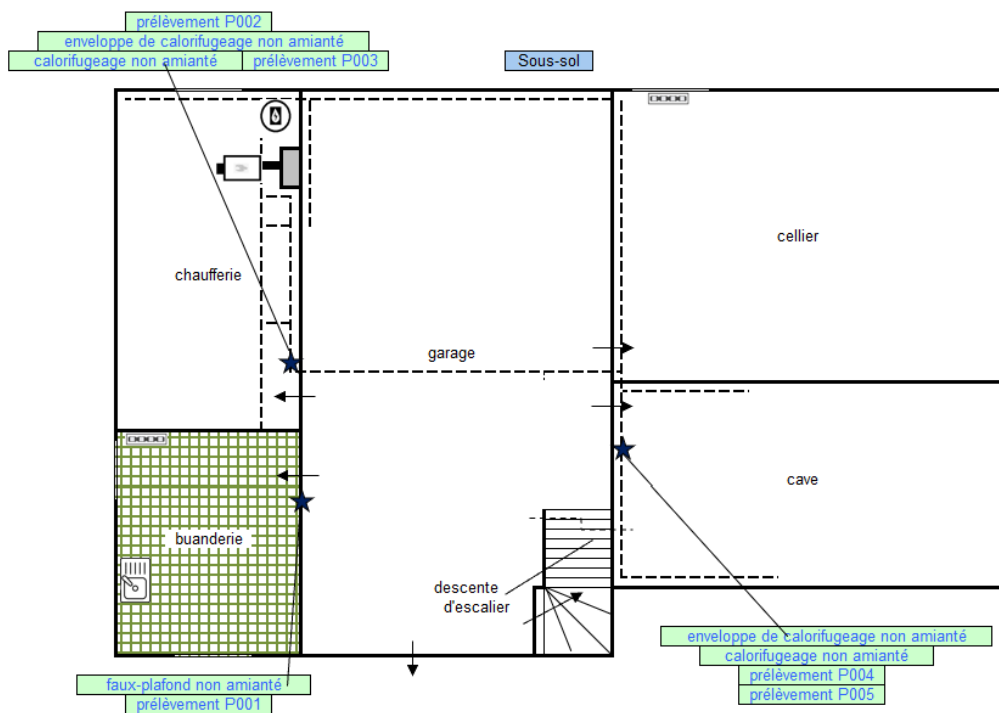
Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secrtaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025





Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95



Légende :

-  Matériaux contenant de l'amiante
-  Prélèvement amiante (dalles de sol, calorifugeage, etc...)
-  Poteau, conduit en fibres-ciment, etc...)
-  Faux plafonds, dalle de sol, etc....

Croquis de repérage, non contractuel, non coté

Diagnostics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secrtaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025

Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95

Page 13 sur 26



10 a. GRILLES D'ÉVALUATION

EVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU MATERIAU OU PRODUIT Arrêté du 12 décembre 2012 (liste B)				
N° de Dossier : INDIVISION BIOT-30042024-S – Date de l'évaluation : 23/04/2024 N° de rapport amiante : INDIVISION BIOT-30042024-S Nom de la pièce (ou local ou zone homogène) : Salle de bains - Matériaux (ou produits) : Conduits de fluides - Conduits de ventilation en amiante-ciment Grille n° : 1				
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
<input type="checkbox"/> Protection physique étanche				EP
	<input checked="" type="checkbox"/> Matériau non dégradé		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP AC1
<input checked="" type="checkbox"/> Protection physique non étanche ou absence de protection physique				
	<input type="checkbox"/> Matériau dégradé	<input type="checkbox"/> Ponctuelle	<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	EP AC1 AC2
		<input type="checkbox"/> Généralisée		AC2

RESULTAT = EP

Résultat de la grille d'évaluation	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS
EP	Evaluation périodique de l'état de conservation
AC1	Action corrective de 1er niveau
AC2	Action corrective de 2 ^{ème} niveau

Diagnostics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025

Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DU MATERIAU OU PRODUIT

Arrêté du 12 décembre 2012 (liste B)

N° de Dossier : INDIVISION BIOT-30042024-S – Date de l'évaluation : 23/04/2024

N° de rapport amiante : INDIVISION BIOT-30042024-S

Nom de la pièce (ou local ou zone homogène) : W.C. - Matériaux (ou produits) : Conduits de fluides - Conduits de ventilation en amiante-ciment

Grille n° : 2

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
<input type="checkbox"/> Protection physique étanche				EP
	<input checked="" type="checkbox"/> Matériau non dégradé		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP AC1
<input checked="" type="checkbox"/> Protection physique non étanche ou absence de protection physique				
	<input type="checkbox"/> Matériau dégradé	<input type="checkbox"/> Ponctuelle	<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	EP AC1 AC2
		<input type="checkbox"/> Généralisée		AC2

RESULTAT = EP

Résultat de la grille d'évaluation	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS
EP	Evaluation périodique de l'état de conservation
AC1	Action corrective de 1er niveau
AC2	Action corrective de 2 ^{ème} niveau

Diagnostics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025

Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DU MATERIAU OU PRODUIT

Arrêté du 12 décembre 2012 (liste B)

N° de Dossier : INDIVISION BIOT-30042024-S – Date de l'évaluation : 23/04/2024

N° de rapport amiante : INDIVISION BIOT-30042024-S

Nom de la pièce (ou local ou zone homogène) : Cuisine - Matériaux (ou produits) : Conduits de fluides - Conduits de ventilation en amiante-ciment

Grille n° : 3

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
<input type="checkbox"/> Protection physique étanche				EP
	<input checked="" type="checkbox"/> Matériau non dégradé		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP AC1
<input checked="" type="checkbox"/> Protection physique non étanche ou absence de protection physique				
	<input type="checkbox"/> Matériau dégradé	<input type="checkbox"/> Ponctuelle	<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	EP AC1 AC2
		<input type="checkbox"/> Généralisée		AC2

RESULTAT = EP

Résultat de la grille d'évaluation	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS
EP	Evaluation périodique de l'état de conservation
AC1	Action corrective de 1er niveau
AC2	Action corrective de 2 ^{ème} niveau

Diagnostics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025
 Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE DANS D'UN IMMEUBLE BATI



10 b. BULLETINS D'EVALUATIONS



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT072405-11491 EN DATE DU 16/05/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SARL ALPHA'DIAG
 Stéphane DEREPAIS
 122 rue Nationale
 10200 BAR SUR AUBE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0724-22797
 Echantillon ITGA : IT072405-11491
 Reçu au laboratoire le : 03/05/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	INDIVISION BIOT - 30042024-S
Dossier client	-
Echantillon	P001 - Dalles cartonnées - BUANDERIE
Description ITGA	Enduit blanc / Matériau fibreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▶ Enduit blanc non séparable + Matériau fibreux beige	MOLP + META (A) le 16/05/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MVS (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
 (2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Gwladys PATISSOU Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1

Diagnosics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025
 Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95

Page 17 sur 26

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE DANS D'UN IMMEUBLE BATI



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT072405-11492 EN DATE DU 16/05/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SARL ALPHA'DIAG
 Stéphane DEREPAIS
 122 rue Nationale
 10200 BAR SUR AUBE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0724-22797
 Echantillon ITGA : IT072405-11492
 Reçu au laboratoire le : 03/05/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	INDIVISION BIOT - 30042024-S
Dossier client	-
Echantillon	P002 - Plâtre - CHAUFFERIE
Description ITGA	Matériau plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▶ Matériau plâtreux blanc	META (A) le 16/05/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MVS

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Gwladys PATISSOU Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1

Diagnosics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025
 Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95

Page 18 sur 26

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE DANS D'UN IMMEUBLE BATI



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072405-11493 EN DATE DU 16/05/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SARL ALPHA'DIAG
 Stéphane DEREPAIS
 122 rue Nationale
 10200 BAR SUR AUBE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0724-22797
 Echantillon ITGA : IT072405-11493
 Reçu au laboratoire le : 03/05/2024

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	INDIVISION BIOT - 30042024-S
Dossier client	-
Echantillon	P003 - Laine minérale - CHAUFFERIE
Description ITGA	Matériau fibreux blanc avec poussières

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Matériau fibreux blanc avec poussières	MOLP + META (A) le 16/05/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MVS

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Gwladys PATISSOU Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1

Diagnosics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025
 Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95

Page 19 sur 26

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE DANS D'UN IMMEUBLE BATI



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072405-11494 EN DATE DU 16/05/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SARL ALPHA'DIAG
 Stéphane DEREPAIS
 122 rue Nationale
 10200 BAR SUR AUBE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0724-22797
 Echantillon ITGA : IT072405-11494
 Reçu au laboratoire le : 03/05/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	INDIVISION BIOT - 30042024-S
Dossier client	-
Echantillon	P004 - Carton - CAVE
Description ITGA	Toile beige enduite / Couche bitumineuse noire

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :

(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux

(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Toile beige enduite + Couche bitumineuse noire	MOLP + META (B) le 16/05/2024 Nombre de préparations : 5 Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : FRA

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Gwladys PATISSOU Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1

Diagnosics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025

Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95

Page 20 sur 26

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE DANS D'UN IMMEUBLE BATI



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT072405-11495 EN DATE DU 16/05/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SARL ALPHA'DIAG
 Stéphane DEREPAIS
 122 rue Nationale
 10200 BAR SUR AUBE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0724-22797
 Echantillon ITGA : IT072405-11495
 Reçu au laboratoire le : 03/05/2024

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	INDIVISION BIOT - 30042024-S
Dossier client	-
Echantillon	P005 - Laine minérale - CAVE
Description ITGA	Matériau fibreux blanc avec poussières

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Matériau fibreux blanc avec poussières	MOLP + META (A) le 16/05/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (2) Analyste : RLP

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
 (2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).

Validé par : Gwladys PATISSOU Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 25

Page 1 / 1

Diagnosics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025
 Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95

Page 21 sur 26



11. PHOTOS

Photographie n°2	Photographie n°3
	
Local : Salle de bains	Local : W.C.
Photographie n°4	
	
Local : Cuisine	

Commentaires

La maison et ses dépendances étaient meublées et/ou encombrées ainsi que le terrain était en friche, le jour de la visite. (Le technicien n'a pas pu faire son inspection correctement) Le technicien décline tout oubli ou manquement et préconise une visite complémentaire une fois la maison et ses dépendances vidées et le terrain défriché. (contre-visite à la charge du propriétaire)

Dans le cadre de la réalisation de travaux ou de démolition de cet immeuble concernant des matériaux ou produits qui ne sont pas présents dans les listes A et B, le présent rapport peut ne pas être suffisant pour évaluer les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante et assurer la sécurité des travailleurs réalisant les travaux ainsi que celle du public aux abords du chantier. Un repérage complémentaire avant travaux ou avant démolition doit, le cas échéant, être effectué. (ne pas hésiter à se rapprocher de la société Alpha'Diag)

Diagnostics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diag.fr - contact@alpha-diag.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025

Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95



12. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Madame, Monsieur,

Je soussigné Stéphane DEREPAS, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaire à l'établissement des constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je vous joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Stéphane DEREPAS
ALPHA'DIAG**

S.A.R.L. ALPHA'DIAG
122, rue Nationale
10200 BAR SUR AUBE
RCS TROYES 511 054 694
Tél. 09 53 31 07 26 - Port. 07 67 41 21 27

Diagnostics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable. : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diaq.fr - contact@alpha-diaq.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025

Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95

Page 23 sur 26



13. CERTIFICAT DE COMPETENCES



**Certificat de compétences
 Diagnostiqueur Immobilier**

N° CPDI5158 Version 006

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DEREPASt Stéphane

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 22/06/2021 - Date d'expiration : 21/06/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 22/06/2021 - Date d'expiration : 21/06/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 04/03/2024 - Date d'expiration : 03/03/2031
Energie sans mention	Energie sans mention (1) Date d'effet : 08/02/2024 - Date d'expiration : 07/02/2031
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 04/03/2024 - Date d'expiration : 03/03/2031
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 18/01/2024 - Date d'expiration : 17/01/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
 Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>
 Valide à partir du 04/03/2024.

(1) Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



CPE DI FR 11 rev18

Diagnostics : Amiante – Plomb – DPE – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P

Sarl Alpha'Diag 122 rue Nationale 10200 BAR SUR AUBE - SIRET n : 51105469400035

Bureau : 09.53.31.07.26 - Portable. : 07.67.41.21.27 – Mail : secretaire@alpha-diaq.fr - contact@alpha-diaq.fr

Assurance AXA n°:5574325304 140 rue Nationale BP 79: 10200 BAR SUR AUBE délivré le 01/01/2024 et valide jusqu'au 01/01/2025

Diagnostic élaboré avec le logiciel WinDiagnostics

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (ex : bloctel.gouv.fr)

Médiateur : ANM conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES 01 46 81 20 95





14. ATTESTATION D'ASSURANCE

NOUS CONTACTER
Votre Agent Général
EI LAURENT FREDERIC

140 RUE NATIONALE
BP 79
10200 BAR SUR AUBE

☎ 03 25 27 14 35
@ agence.fredericlaurent@axa.fr

N° ORIAS 07 012 680 (FREDERIC LAURENT)
www.orias.fr/



Assurance et Banque

SARL ALPHA'DIAG
122 RUE NATIONALE
10200 BAR SUR AUBE

LE **MARDI 2 JANVIER 2024**

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
1912313204

Votre contrat
000005574325304

Date d'effet
11/02/2022

IMPORTANT

Document à conserver
Cette attestation fait partie
intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :
SARL ALPHA'DIAG
122 RUE NATIONALE
10200 BAR SUR AUBE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **000005574325304** ayant pris effet le **11/02/2022**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber
du fait de l'exercice des activités suivantes :
DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **01/01/2024** au **01/01/2025** et ne peut engager l'assureur au-
delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 02/01/2024
Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Entreprises régies par le Code des assurances.



15. ACCUSE DE RECEPTION

(à compléter, signer et à nous retourner dès réception de votre rapport de repérage amiante à la société **Alpha'Diag**)

Je soussigné Notaire INDIVISION BIOT chez SCP JONQUET - CHATON - de CLARENS - JONQUET propriétaire d'un bien immobilier situé à 30 Rue Eugène Laroche 10300 SAINTE-SAVINE accuse bonne réception le 17/05/2024 du rapport de repérage amiante provenant de la société **Alpha'Diag** (mission effectuée le 30/04/2024).

J'ai bien pris connaissance des informations présentes dans ce rapport de repérage et notamment des conclusions.

Nom et prénom :

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »).